

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2023 à 18h30

N°DCM2023.02.01/13

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Saïda HADDOUR

Rapporteur : Mme Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN, THIEBAUD Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Zekai YAVUZES (Procuration à S. MOKEDDEM), Nadège CHATEL (Procuration à P. DUCIMETIERE)

Absents : néant

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Mise en place d'un pédibus pour les écoles élémentaires rochoises

La Ville de La Roche-sur-Foron poursuit sa volonté de mettre en place un dispositif PEDIBUS dans les écoles publiques rochoises. Constitué de deux lignes le matin et trois le soir, il sera proposé sur inscription auprès du service Education aux élèves des écoles de Mallinjoud et Bois des Chères.

Le pédibus :

- Favorise la sécurité aux abords des écoles (moins de circulation, de stationnements anarchiques),
- Participe à la préservation de l'environnement (moins de gaz à effets de serre, moins de bruits) et inculque aux enfants les réflexes d'éco mobilité, c'est-à-dire de mobilité écologique et citoyenne
- Améliore l'hygiène de vie,
- Responsabilise les enfants car ces derniers sont initiés aux bons réflexes à avoir en tant que piétons (respecter les sens de circulation, apprendre à traverser, connaître le code de la route, etc.)
- Procure un gain de temps dans l'organisation au quotidien pour les familles.

Il convient aux membres délibérants d'approuver la charte encadrant le dispositif, qui permettra de définir les engagements des parents, de la commune et des enfants souhaitant recourir à ce service matin et/ou soir.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 1 Forfait d'adhésion PEDIBUS par famille par année scolaire de 10 €. Ce forfait s'appliquera quelle que soit la date d'inscription, accompagné en plus
- 1 inscription par période inter-vacances de 5 € par enfant ;
- Gratuité pour les enfants de parents accompagnants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de créer un service de PEDIBUS à l'attention des enfants des écoles publiques élémentaires rochoises,
- **APPROUVE** la charte PEDIBUS comme présentée en annexe et amendée en séance,

- **APPROUVE** les tarifs PEDIBUS tels que visés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 7 février 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 1^{er} février 2023

Le Secrétaire de séance
Saida HADDOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Saida Haddour", written over the printed name.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

